

ÉCOLE DU LOUVRE

PIÈCES À FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour tous les élèves

- Une photocopie d'attestation de responsabilité civile.
- Une photocopie d'une pièce d'identité.
- Votre attestation d'acquittement de la CVEC (Cotisation Vie Etudiante et de Campus) **pour l'année 2023/2024.**
Pour l'obtenir, vous devrez vous connecter à : MesServices.Etudiant.gouv.fr, déclarer votre ville d'études et vous acquitter de la CVEC.
Une attestation vous sera alors délivrée par le CROUS.
Sont exonérés du paiement : les boursiers de l'enseignement supérieur, les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les demandeurs d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire. Mais ils doivent tout de même fournir une attestation de l'acquittement de la CVEC à titre gracieux.
Attention vous devrez être munis de votre numéro INE ou BEA.
- Le certificat de scolarité si vous êtes inscrit dans un autre établissement pour l'année scolaire 2023/2024.
- Pour les élèves rentrés par équivalences ou par la BEL**, impérativement la photocopie de votre relevé de notes du bac ou de votre diplôme du bac.
- Pour les élèves mineurs**, une autorisation d'inscription à l'Ecole du Louvre, écrite par vos parents ou votre tuteur.
- Pour les élèves étrangers** hors espace économique européen et confédération helvétique, une photocopie du passeport avec le « visa de long séjour pour études ».
- Pour les élèves boursiers du CROUS**, un exemplaire de votre attribution conditionnelle de bourse pour l'année scolaire 2023-2024.
- Pour les élèves non boursiers**, un chèque bancaire compensable en France à l'ordre de « régie Ecole du Louvre » de :
- 438 euros pour le premier cycle (292 euros pour une césure)
 - 633 pour le deuxième cycle (422 euros pour une césure)
 - 274 pour le troisième cycle (182 euros pour une césure)
 - 589 euros pour la classe préparatoire au concours de conservateur.
- Pour les nouveaux entrants**, une photographie d'identité (pour votre carte d'élève) (avec nom et prénom au dos de la photo)
- Pour les élèves déjà en cours de scolarité à l'Ecole**, les photocopies d'éventuels diplômes obtenus durant la dernière année scolaire dans d'autres établissements que l'Ecole du Louvre.